

Zeitschrift: Collage : Zeitschrift für Raumentwicklung = périodique du développement territorial = periodico di sviluppo territoriale

Herausgeber: Fédération suisse des urbanistes = Fachverband Schweizer Raumplaner

Band: 1 (2004)

Heft: 3

Artikel: Les agences d'urbanisme françaises

Autor: Delcourt, Pierre Yves

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-957428>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les agences d'urbanisme françaises

Un outil pragmatique et souple au service des agglomérations

Les agglomérations suisses sont confrontées aujourd'hui à des enjeux territoriaux d'importance: maîtrise de la mobilité, étalement urbain, attractivité résidentielle et économique des villes centres, qualité du cadre de vie, etc. Pour y faire face, il faut pouvoir mener les réflexions et engager les actions à la bonne échelle. Comment y arriver ? Les agences d'urbanisme à la française constituent un exemple intéressant.

En France, les agences d'urbanisme ont été créées en 1967 pour offrir un outil de concertation entre les communes et l'Etat¹ en termes de planifications urbaine et territoriale. A cette époque, il apparaissait de plus en plus nécessaire de réfléchir à l'échelle des agglomérations pour régler un certain nombre de problèmes émergents. L'Etat détenait alors les compétences clés et des moyens considérables en aménagement du territoire. Il était néanmoins nécessaire de s'appuyer sur les pouvoirs municipaux² pour avoir une approche coordonnée.

Les agences d'urbanisme sont des associations à but non lucratif. Leur fonctionnement est essentiellement financé par l'Etat et les communes. D'autres partenaires soutiennent aussi les agences, suivant les missions qui leurs sont confiées. Dans certains cas, il s'agit de la chambre de commerce et d'industrie, du Département³ ou des organismes HLM⁴. Au début, la part de financement de l'Etat était majoritaire. Avec le temps et l'émancipation des communes⁵, la part de l'Etat s'est progressivement réduite. Elle représente aujourd'hui en moyenne 30%.

Ce sont de petites structures comprenant 5 à 15 agents en moyenne. Elles sont dirigées par un conseil d'administration dont la présidence est assurée généralement par le maire⁶ de la ville principale. A l'origine, leur direction était souvent assurée par un fonctionnaire de l'Etat. Ceci garantissait en quelques sortes que les intérêts de l'Etat soient bien représentés. Avec l'émancipation des communes, la direction des agences d'urbanisme a plus généralement été confiée à des professionnels dont le rôle était d'abord d'éclairer les élus locaux sur les politiques d'aménagement du territoire.

Outils souples, les agences se voient confiées différentes missions en fonction du contexte local. En gros, elles interviennent dans 4 grands

domaines: l'observation du territoire (par exemple: étalement urbain, état de l'équipement, déplacements, commerce et/ou habitat); la prospective territoriale (scénarios de croissance de la population, besoins futurs en logements, tendances et positionnement compétitif de l'économie et du territoire, etc); les projets d'agglomérations (diagnostic, objectifs stratégiques et leviers d'action); et la planification urbaine: révision des plans d'urbanisme (documents équivalents aux plans directeurs régionaux, plans directeurs communaux et autres plans d'affectation). Tantôt elles pilotent les projets, tantôt elles les réalisent. Certaines missions sont générales et d'autres font l'objet de commandes émanant de ses membres. Afin de régler la charge annuelle de travail des agences, un «contrat d'objectifs» est souvent établi avec ses bailleurs. Pour les communes par exemple, l'externalisation de tâches comme la révision des documents d'urbanisme soulage les services techniques d'un surplus de travail. L'expertise des agences d'urbanisme en matière de planification territoriale, la mémoire qu'elles ont des évolutions urbaines et leur coût de fonctionnement relativement bas (grâce au système de financement décrit ci-dessus) constituent autant d'atouts au service des communes membres.

Les agences d'urbanisme nuisent-elles au travail des bureaux privés ? Dans la mesure où leurs

► Pierre Yves Delcourt
Aménagiste, FSU



Les 43 agences d'urbanisme existantes en 2004, dont notamment celles de France voisine: Besançon, Montbéliard, Belfort, Mulhouse, Dijon, Grenoble et Lyon.

Zusammenfassung

Die französischen Raumplanungsagenturen: ein pragmatisches, leicht anpassbares Mittel im Dienste der Agglomerationen

Um den lokalen Gemeinwesen, aus denen sich die schweizerischen Ballungsraume (Agglomeration) zusammensetzen, die Bewältigung ihrer Zukunft zu erleichtern, wird zur Zeit der Aufbau von gemeindeübergreifenden politischen und technischen Strukturen erörtert. Unabhängig von der Frage, ob die Institutionalisierung von Entscheidungskompetenzen auf der Ebene der Agglomeration vorgesehen werden soll oder nicht, muss zur Kenntnis genommen werden, dass schon unter den heutigen Bedingungen flexible, pragmatische Lösungen eingeführt werden können. Die französischen Raumplanungsagenturen (agences d'urbanisme) stellen eine interessante Lösung dar, um in unserem Sachbereich die Gemeindeautonomie zu wahren, die gemeindeübergreifende Zusammenarbeit zu verstärken und die Absprache mit dem Kanton zu verbessern. Sie werden in unserem Nachbarland seit 1967 als gemeinnützige Vereine geschaffen und im Allgemeinen von Fachexperten geleitet. Ihre Aufgabe besteht darin, die lokalen Behörden bei der Bewältigung von raumplanerischen Fragestellungen zu beraten. Ihre Tätigkeit umfasst hauptsächlich vier Themenbereiche: Raubeobachtung, Entwicklung von Zukunftsperspektiven, Erarbeitung von gemeindeübergreifenden Entwürfen, Stadtplanung. Ihr Ziel ist nicht etwa mit privaten Planerbüros zu konkurrieren. Sie entlasten vielmehr die Gemeindeämter von gewissen Aufgaben und vergeben eine ansehnliche Anzahl von Aufträgen an private Raumplaner.

missions seraient généralement confiées aux services municipaux, on ne peut parler de concurrence. Exemple : conduite d'un observatoire, pilotage de la révision des documents d'urbanisme ou des projets d'agglomération. Par ailleurs, leur présence dans le décor institutionnel constitue une source de mandats supplémentaire. En effet, les agences d'urbanisme ouvrent de nombreux champs de réflexion et d'investigation qui sont alors confiés à des bureaux privés. Par exemple, quand la Communauté urbaine de Lille⁷ a décidé de valoriser son réseau de canaux, elle a confié à l'Agence d'urbanisme qu'elle finance à 80% le pilotage d'une démarche de réflexion. L'agence d'urbanisme a pu s'appuyer sur sa bonne connaissance des enjeux urbains, du patrimoine bâti du domaine fluvial et des grands projets d'agglomération. Elle a confié à un bureau privé ayant une grande expérience en la matière, la définition d'un programme de réhabilitation urbaine le long des canaux.

Afin que les collectivités locales qui composent les agglomérations suisses puissent maîtriser leur avenir, une réflexion s'est amorcée pour la mise en place de structures intercommunales politiques et techniques. Les agences d'urbanisme à la française pourraient constituer une solution souple pour préserver l'autonomie communale, renforcer la collaboration intercommunale dans le domaine de l'aménagement du territoire et améliorer la concertation avec le Canton.

¹ L'Etat français de niveau national est représenté localement par un préfet et les antennes de ses administrations.

² Les compétences des conseils municipaux français sont plus étendues que celles des exécutifs communaux suisses.

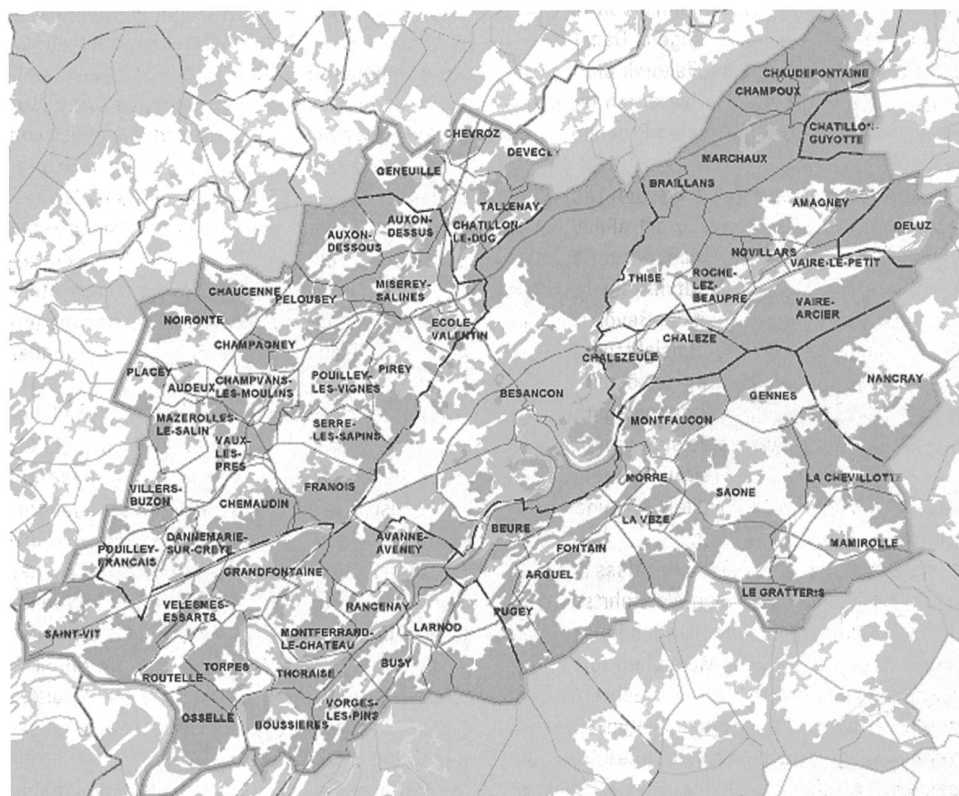
³ Collectivité territoriale française historique de deuxième niveau après la commune.

⁴ HLM : Habitations à loyer modéré.

⁵ Les lois de décentralisation de 1981 et 1982 constituent un moment clé dans la transformation des relations entre l'Etat et les communes en matière d'aménagement du territoire.

⁶ Le maire est le président de l'exécutif communal. Il est considéré comme le premier magistrat de la commune et possède des pouvoirs étendus.

⁷ La Communauté urbaine est un établissement de coopération intercommunal.



Le Grand Besançon: le périmètre de travail de l'agence d'urbanisme de Besançon.